

NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total	(3) DATE DU CONTRÔLE 23/07/2026	N° DU PROCÈS-VERBAL 26036915																																																																						
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																							
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire	Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillance(s) majeure(s) 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RETROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé, AVG. 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. 4.4.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DETRESSE) : Glace fortement défectueuse (lumière émise affectée), G. 5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, AVG,AVD. 6.2.13.a.2. AUTRES OUVRANTS : Un ouvrant est susceptible de s'ouvrir inopinément ou ne reste pas fermé, AR.																																																																							
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire	Défaillance(s) mineure(s) 1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVG,AVD. 4.4.1.b.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DETRESSE) : Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise), D. 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger, ARG,ARD. 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, AVG,ARG,ARD,AVD. 6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, D,ARD,ARG,G. 6.2.5.a.1. SIEGE CONDUCTEUR : Siège défectueux																																																																							
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÈMENT : S0135227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE																																																																								
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÈMENT : 01351363 SIGNATURE : 																																																																								
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																								
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation GV-171-NB (F) 05/03/2024 Date de 1^{ère} mise en circulation 05/03/2024																																																																								
Marque Designation commerciale PEUGEOT BOXER																																																																								
(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre VF3YDBPAU12W32218 N1 CTTE																																																																								
Type/CNIT Énergie ABSENT GO																																																																								
Document(s) présent(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice																																																																								
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 41574	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																							
MENTIONS LÉGALES																																																																								
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à + 8m/km):</td> <td></td> <td>+6.6m/Km</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%):</td> <td></td> <td>2%</td> <td></td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td></td> <td>1520daN</td> <td></td> <td>1186daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>478daN</td> <td>469daN</td> <td>325daN</td> <td>364daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%):</td> <td></td> <td>2%</td> <td></td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>478daN</td> <td>469daN</td> <td>325daN</td> <td>364daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité (≥ 50%):</td> <td>60%</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 24%</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Emissions à l'échappement :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Opacité des fumées (1.50m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)</td> <td>-4.0%</td> <td>-4.0%</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			AVANT		ARRIERE			G	D	G	D	Ripage (-8 à + 8m/km):		+6.6m/Km			Dissymétrie suspension (≤30%):		2%		3%	Forces verticales :		1520daN		1186daN	Frein de service :					Forces de freinage :	478daN	469daN	325daN	364daN	Déséquilibre (<20%):		2%		11%	Forces de freinage (efficacité) :	478daN	469daN	325daN	364daN	Taux d'efficacité (≥ 50%):	60%				Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 24%					Emissions à l'échappement :					Opacité des fumées (1.50m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1					Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-4.0%	-4.0%		
	AVANT		ARRIERE																																																																					
	G	D	G	D																																																																				
Ripage (-8 à + 8m/km):		+6.6m/Km																																																																						
Dissymétrie suspension (≤30%):		2%		3%																																																																				
Forces verticales :		1520daN		1186daN																																																																				
Frein de service :																																																																								
Forces de freinage :	478daN	469daN	325daN	364daN																																																																				
Déséquilibre (<20%):		2%		11%																																																																				
Forces de freinage (efficacité) :	478daN	469daN	325daN	364daN																																																																				
Taux d'efficacité (≥ 50%):	60%																																																																							
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 24%																																																																								
Emissions à l'échappement :																																																																								
Opacité des fumées (1.50m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1																																																																								
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-4.0%	-4.0%																																																																						